

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A2023-46-DGS
COMMISSION COMMUNALE POUR
L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES
(MODIFICATION DE LA LISTE DES MEMBRES)**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2143-3,
Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
Vu l'arrêté municipal n°A2022-40-DGS du 6 décembre 2022 modifiant la liste des membres de la Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées,
Vu la délibération du 13 octobre 2021 relative à l'élection de Madame Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois,
Vu le décès de Madame Eliane DANH SANG, conseillère municipale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'arrêté n° A2022-40-DGS du 6 décembre 2022 est abrogé.

Article 2 : La commission est présidée par le Maire.

Article 3 : La commission est composée comme suit :

- Michel SPEMENT, adjoint au Maire
- Françoise NIVESSE, adjointe au Maire
- Isabelle DELEPINE, conseillère municipale
- Hilal CHETATI, conseiller municipal
- Pascal FAYOLLE, conseiller municipal
- Yannick BREAVOINE et Sylvie PICARD, représentant l'association Handicap et Citoyenneté
- Asim YAMAN, représentant l'association APF France handicap
- Daniel DUMONT, représentant la FNATH
- Jérôme de MEYERE, représentant l'association sportive Tennis Club Compiègne Pompadour
- Sophie FRAIOLI, représentant l'association sportive Form' et Vous
- Thierry GALIN, représentant le Groupement des Commerçants et Artisans de Crépy
- le Directeur général des services
- le Directeur des services techniques
- le Chef de service de la police municipale

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis au représentant de l'Etat dans l'arrondissement de SENLIS.

Fait à Crépy-en-Valois, le 9 novembre 2023.

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

1 0 NOV. 2023



Accusé de réception en préfecture
060 216001750-20231109-A2023-46-DGS-AI
Date de télétransmission : 10/11/2023
Date de réception préfecture : 10/11/2023